



**ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION
(AD2R)**

Association à but non lucratif

**Siège social : 266, rue Maréchal Leclerc, 2^{ème} Etage Appt 5,
97400 SAINT DENIS**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



***Rapports sur les comptes annuels et
sur les conventions réglementées
du Commissaire aux Comptes***

Sur les comptes de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION
(AD2R)**

266, rue Maréchal Leclerc
2^{ème} étage Apt 5
97400 SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'association AD2R.

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AD2R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté que le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte-Clotilde, le 5 Décembre 2020.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	25 882	24 676	1 206	956	250
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	91 258	77 548	13 711	12 114	1 597
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	985		985	965	20
Prêts	18 717		18 717	18 717	
Autres immobilisations financières	4 980		4 980	12 150	- 7 170
TOTAL (I)	141 823	102 224	39 599	44 902	- 5 303
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services				2 382	- 2 382
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	150		150	25 844	- 25 694
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	347		347	591	- 244
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				40 161	- 40 161
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 740		18 740	7 655	11 085
. Autres	1 341 463	21 100	1 320 363	1 351 573	- 31 210
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	959 893		959 893	76 933	882 960
Charges constatées d'avance	2 595		2 595	7 829	- 5 234
TOTAL (II)	2 323 188	21 100	2 302 088	1 512 968	789 120
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 465 011	123 324	2 341 687	1 557 870	783 817

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	179 570	179 570	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	7 125	7 125	
. Report à nouveau	31 820	-31 804	63 624
. Résultat de l'exercice	78 067	63 623	14 444
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	296 582	218 515	78 067
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	261 305	696 940	- 435 635
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	261 305	696 940	- 435 635
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	4 402	49 427	- 45 025
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	102 763	92 004	10 759
Autres	1 676 635	500 984	1 175 651
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 783 800	642 415	1 141 385
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 341 687	1 557 870	783 817
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 865	38 480	42 345	66 375	- 24 030	-36,20
Montants nets produits d'expl.	3 865	38 480	42 345	66 375	- 24 030	-36,20
Autres produits d'exploitation						
Production stockée			-2 382	2 382	- 4 764	200,00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 855 615	1 819 551	36 064	1,98
Cotisations			1 350	1 250	100	8,00
Autres produits			25	12	13	108,33
Reprise de provisions						
Transfert de charges			3 644	2 576	1 068	41,46
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 902 316	1 825 770	76 546	4,19
Total des produits d'exploitation (I)			1 944 660	1 892 144	52 516	2,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			21	20	1	5,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			21	20	1	5,00
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			47 731	77 100	- 29 369	-38,09
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			47 731	77 100	- 29 369	-38,09
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 992 412	1 969 263	23 149	1,18
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			44 064		44 064	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 992 412	1 969 263	23 149	1,18

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	154 363	71 118	83 245	117,05
Services extérieurs	103 756	106 085	- 2 329	-2,20
Autres services extérieurs	130 245	105 427	24 818	23,54
Impôts, taxes et versements assimilés	23 522	18 714	4 808	25,69
Salaires et traitements	855 919	615 292	240 627	39,11
Charges sociales	332 538	229 673	102 865	44,79
Autres charges de personnels	1 800	350	1 450	414,29
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 299	6 813	- 514	-7,54
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	139	7	132	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 869 888	1 850 419	19 469	1,05
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 337	4 828	1 509	31,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	6 337	4 828	1 509	31,26
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	14 400	50 392	- 35 992	-71,42
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	21 100		21 100	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	35 500	50 392	- 14 892	-29,55
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	2 621		2 621	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 914 346	1 905 640	8 706	0,46
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	261 305	696 940	- 435 635	-62,51
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	78 067	63 623	14 444	22,70
TOTAL GENERAL	1 992 412	1 969 263	23 149	1,18
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 341 687,04 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 78 066,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/11/2020 par les dirigeants.

INFORMATIONS LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

1 – Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

2 - Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

3 – Incertitudes pesant à la date d'arrêté des comptes sur la situation financière de l'entreprise résultant de la crise

À la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services : Prise de congés payés, Arrêts de travail pour garde d'enfants,
- Le report des échéances sociales et fiscales

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Ou

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 962	920		25 882
Immobilisations corporelles	84 032	7 226		91 258
Immobilisations financières	31 833	4 3506	11 500	24 682
TOTAL	140 827	12 496	11 500	141 823

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	24 006	670		24 676
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	6 373	1 392		7 766
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	65 545	4 237		69 782
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	71 919	5 629		77 548
TOTAL GENERAL (I+II+III)	95 925	6 299		102 224

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours	2 382		2 382	
TOTAL	2 382		2 382	

Annexes Associations 2020 (suite)

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	18 717		18 717
Autres créances	4 980		4 980
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	150	150	
Autres créances	1 360 550	1 360 550	
Charges constatées d'avance	2 595	2 595	
TOTAL	1 386 992	1 363 295	23 697

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	1 174 449
Autres produits à recevoir	
TOTAL	1 174 449

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Autres fonds propres	179 570			179 570
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	7 125			7 125
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	186 695			186 695
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	186 695			186 695

Annexes Associations 2020 (suite)

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs	10 701	42 521
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	10 701	42 521

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
ACAR FEADER 2018	144 541		14 485	0	
ACAR ETAT 2018	48 181		4 828	0	
AT FEADER 2018	378 163		18 562	0	
AT DEPARTEMENT 2018	42 018		2 063	0	
AT ETAT 2018	42 018		2 063	0	
AT REGION 2018	42 018		2 063	0	
RESEAU DES HAUTS		261 305			
TOTAL	696 940	261 305	44 064	0	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	707	707		
Dettes financières diverses	3 695	3 695		
Fournisseurs	102 763	102 763		
Dettes fiscales et sociales	312 223	312 223		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 364 412	1 364 412		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 783 800	1 783 800		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	707
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	38 637
Dettes fiscales et sociales	76 711
Autres dettes	
TOTAL	116 055

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	47 731
Sur opérations de gestion	47 731
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	35 500
Sur opérations de gestion	14 400
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	21 100
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	12 231

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 166 920 Euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 000 Euros.

Informations complémentaires : Cession Dailly

Le montant total des conventions cédées au 31/12/2019 est de : 1 256 7182 euros ;

Le droit de tirage est de : 1 005 374 euros ;

Le montant total débloqué au 31/12/2019 est de 610 000 euros.

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION
(AD2R)**

266, rue Maréchal Leclerc
2^{ème} étage Apt 5
97400 SAINT DENIS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Clotilde le 5 Décembre 2020.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN